



LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD

CHÂTEAU CANTONAL - 1014 LAUSANNE

Aux électeurs et électrices d'origine étrangère

Réf. : PM/14009385

Lausanne, décembre 2005

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud est heureux de vous compter parmi les personnes qui pourront prendre part aux élections communales du 12 mars 2006. A cette occasion, les autorités politiques de toutes les communes du canton seront renouvelées. Un fait important caractérisera ces élections : c'est la première fois que des citoyennes et citoyens étrangers pourront participer à cet événement. Au nombre de 80'000, ils représentent près de 20 % du corps électoral.

Le Conseil d'Etat attache une grande importance à ce que les électrices et les électeurs étrangers fassent usage des droits qui leur ont été octroyés par la nouvelle Constitution vaudoise et participent au même titre que les Suissesses et les Suisses au débat politique sur le plan local.

Afin de vous familiariser avec le fonctionnement des autorités de votre commune et les modalités de leur élection, nous vous envoyons en annexe un bref document d'information. Les autorités et l'administration de votre commune se tiennent par ailleurs à votre disposition pour vous donner tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Nous espérons que vous contribuerez à la richesse de la vie démocratique de notre canton en participant activement à ces élections.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

Anne-Catherine Lyon

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean

Annexe mentionnée